|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2023/2 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale22 novembre 2022FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit et des pneumatiques**

**Soixante-dix-septième session**

Genève, 7-10 février 2023

Point 5 e) de l’ordre du jour provisoire

**Pneumatiques : Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance
au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)**

 Proposition d’amendements au complément 1 à la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 117

 Communication du groupe de travail informel de l’adhérence
sur sol mouillé des pneumatiques usés[[1]](#footnote-2)\*

 Le texte ci-après a été établi par l’expert du groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés (WGWT). Il vise à compléter la proposition de complément 1 à la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 117, qui a été adoptée par le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) en septembre 2022 et sera soumise au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) à sa session de mars 2023. Les modifications qu’il est proposé d’apporter figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions.

 I. Proposition

*Paragraphe 2.18, alinéa c)*, lire :

« 2.18 ...

c) ~~[F####-##]~~ **F3611-22** pour la dimension P225/60R16 à l’état usé ; pneumatique dénommé “SRTT16 usé moulé”,

... ».

 II. Justification

 Comme l’ont expliqué les experts du WGWT à la soixante-seizième session du GRBP, en septembre 2022, une référence détaillée pour le pneumatique d’essai de référence normalisé moulé (SRTT16) n’était pas encore disponible à ce moment-là. Cette référence a maintenant été établie sous la désignation F3611-22.

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2023 tel qu’il figure dans le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)